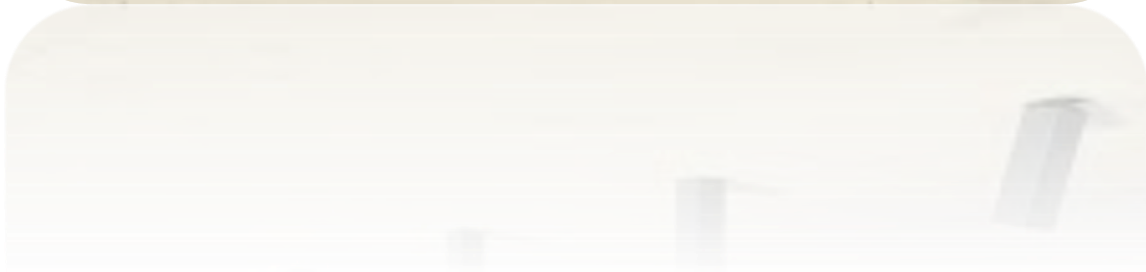


PROJET PEDAGOGIQUE

Les Mercredis Récréatifs

DE BRUAY-LA-BUISSIERE - 2024



Sommaire

- I. Présentation de la structurepage 4
 - a) Les locaux
 - b) Les espaces utilisés

- II. Les objectifs éducatifs et pédagogiques.....pages 5
 - a) Rappel des objectifs éducatifs des ACM municipaux
 - b) Les objectifs pédagogiques des mercredis récréatifs

- III. Organisation et fonctionnementpages 6 à 8
 - a) Le public accueilli
 - b) L'équipe d'animation
 - c) Une journée type
 - d) Les animations sportives

- IV. Les modalités d'évaluationpage 9
 - a) L'équipe d'animation
 - b) Les critères d'évaluation quantitatifs et qualitatif

I. Présentation de la structure

a) Les locaux

L'Accueil Collectif de Mineurs sans Hébergement du mercredi « Les mercredis récréatifs » est organisé :

Au Groupe Scolaire Pasteur

174, Esplanade Léon Blum

62700 BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Ce groupe scolaire est composé :

- d'une partie maternelle, avec 1 bureau de direction et 6 classes
- d'une partie élémentaire, avec 1 bureau de direction et 9 classes
- d'une salle de restauration et 2 tisaneries
- d'un dortoir
- d'une salle de motricité et d'une salle de sport
- d'une salle de garderie
- d'une BCD
- de salles d'activités
- de sanitaires pour les enfants maternels et élémentaires
- d'une salle de stockage du matériel
- de 2 cours, avec jeux extérieurs pour la maternelle

b) Les espaces utilisés

Pour son fonctionnement, les mercredis récréatifs utilisent les espaces suivants :

- la salle de garderie, la salle de restauration et 2 tisaneries
- la BCD
- la salle de sport et la salle de motricité
- la salle de stockage du matériel
- 2 classes maternelles
- 2 salles d'activités
- le dortoir
- les sanitaires
- le bureau de direction des maternelles, pour l'isolement d'enfant malade

II. Les objectifs éducatifs et pédagogiques des mercredis récréatifs

a) Rappel des objectifs éducatifs des ACM municipaux

- Favoriser le développement et l'autonomie chez l'enfant et le jeune
- Favoriser la vie en collectivité
- Approfondir avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé
- Prendre en compte les besoins spécifiques de certains enfants

b) Les objectifs pédagogiques des mercredis récréatifs

- Développer les capacités motrices chez les enfants, par la mise en place d'activités manuelles et d'animation sportive
- Favoriser l'esprit d'équipe et collectif, en mettant en œuvre des jeux de coopération, des projets d'animation collectif et sur la thématique liée à l'environnement
- Favoriser la pratique régulière d'une activité physique, par l'organisation de jeux sportifs et d'atelier de danse
- Sensibiliser les enfants et jeunes aux notions d'hygiène et de santé, lors de chaque temps de la journée et de chaque acte de la vie quotidienne
- Sensibiliser les enfants et jeunes aux différences, en développant les activités d'inclusion

Des thématiques et des projets d'animation qui en découlent, seront mis en place afin d'atteindre ces objectifs pédagogiques.

Les thématiques proposées sont :

- En période hivernale jusqu'aux vacances de février : Le blanc de l'hiver
- En période printanière jusqu'aux vacances d'avril : En route vers le printemps
- En période précédant l'été : En route vers les Jeux Olympiques

Toutes les activités proposées prennent en compte l'âge et la spécificité du public ciblé.

III. Organisation et fonctionnement

a) Le public accueilli

Les mercredis récréatifs accueillent des enfants et des jeunes, âgés de 2 ans ½ à 17 ans.

Ils sont répartis suivant 3 tranches d'âges :

- Les 2 ans ½ - 6 ans, avec 24 enfants
- Les 6 - 13 ans, avec 42 enfants
- Les 13 - 17 ans, avec 18 jeunes

En fonction des activités proposées, des sous-groupes pourront être organisés (prise en compte de la spécificité et des capacités des enfants).

b) L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée de personnel permanent :

- 1 directeur BEATEP
- 2 animatrices BAFA
- 1 animateur BEATEP - ETAPS
- 1 animateur ETAPS
- 1 animatrice Licence STAPS
- 2 animatrices BPJEPS Stagiaires LTP
- 1 animatrice BPJEPS Stagiaire APT
- 1 animateur non diplômé

Le rôle du Directeur :

- Rédiger le Projet Pédagogique et apporter un soutien à l'équipe d'animation dans la rédaction du Projet d'Animation
- Animer et fait respecter les différents projets
- Veiller au respect de la législation en vigueur
- Etre le relais entre les familles, les jeunes, les animateurs et le Directeur Jeunesse

- Veiller au bien-être de tous, à la qualité des ACM sous sa responsabilité, à la sécurité, ainsi qu'à l'accueil inclusif d'enfants porteur de handicap, ou souffrant de maladie chronique
- Etre en contact direct sur site, avec les familles et leur interlocuteur privilégié
- Assurer la gestion administrative, matériel et humaine
- Animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

Le rôle des animateurs :

- Favoriser le bien-être et la qualité des ACM
- Accueillir parents et enfants, en favorisant le dialogue et en créant un lien de confiance sécurisée
- Etre les interlocuteurs privilégiés des familles et des enfants
- Assurer la sécurité physique et psychique des enfants
- Rédiger et mettre en place le Projet d'Animation, tout en veillant au respect du Projet Educatif et Pédagogique
- Veiller au respect de tous, en permettant aux enfants de vivre une expérience collective optimale et sécurisante
- Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique
- Veiller à la mise en place des PAI et des aménagements nécessaires à l'accueil d'enfants à besoin particulier
- Veiller à remettre les locaux en état pour l'activité scolaire, notamment lors des mercredis.
- Accompagner les enfants dans leur prise de repas et en exemplarité prennent le repas proposé

Des agents du Service Scolaire viennent également en soutien de l'équipe d'animation et notamment pour la gestion du public des 2 ans ½ - 6 ans, sur le temps d'animation et de la restauration.

c) Une journée type

Horaires	Activités	Encadrement et particularité
7h30-9h00	Garderie du matin	3 animateurs Petit déjeuner proposé
8h45-9h00	Accueil des enfants	L'équipe d'animation
9h00-12h00	Activités du matin	L'équipe d'animation Collation pour les 2 ans ½ - 6 ans vers 10h
12h00-13h30	Pause méridienne Repas	L'équipe d'animation
13h30-16h15	Activités de l'après-midi	L'équipe d'animation Dortoir pour les plus petits des 2 ans ½ - 6 ans
16h15-17h00	Goûter et activités de retour au calme	L'équipe d'animation
17h00-17h15	Départ des enfants	L'équipe d'animation
17h00-18h30	Garderie du soir	3 animateurs

d) Les animations sportives

Les animations sportives à caractère ludique et éducatifs, type parcours moteur, courses d'orientation, gym seront organisées et animées par des animateurs-éducateurs sportifs municipaux. Ils prendront en compte pour l'organisation de leurs activités, les caractéristiques et les spécificités des publics accueillis.

IV. Les modalités d'évaluation

a) L'équipe d'animation

Des grilles d'évaluation, animateurs et directeur, seront mises en place. Elles serviront au développement de leurs compétences, dans l'optique d'améliorer le service proposé.

b) Les critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs

Quantitatifs :

- Le nombre d'enfants fréquentant la structure
- La répartition des effectifs, par tranches d'âges
- La répartition des filles-garçons
- La répartition géographique des familles
- Le nombre d'incidents survenus (petites blessures enfants, chamailleries enfants)

Qualitatifs :

- Quelle est la typologie des types de familles, qui inscrivent leurs enfants aux mercredis récréatifs
- Les objectifs ont-ils tous été atteints et dans quelle mesure
- Est-ce que les enfants accueillis fréquentent les ACM extrascolaires
- Quels sont les changements observés sur les enfants et les jeunes, en terme de comportement, d'habileté motrice et d'autonomie